

Site Natura 2000 FR2600974 « Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »

Compte-rendu d'exécution 2025

et

Bilan du Contrat Natura 2000

Gestion et restauration des pelouses sèches calcicoles par éco-pâturage et débroussaillage manuel

Pelouse de la Conge – COULANGES-LA-VINEUSE

RAPPEL DU CONTRAT	2
1. INTRODUCTION.....	2
2. LOCALISATION	2
3. OBJECTIFS, MESURES DE GESTION DU DOCOB ET OPERATIONS ELIGIBLES	2
4. ACTIONS PREVUES ET LOCALISATION.....	2
ACTIONS REALISEES EN 2025	3
1. LOCALISATION DES ACTIONS.....	3
2. GESTION PASTORALE (N03RI) :.....	3
1. OBJECTIFS VISES :.....	3
2. PRESTATION REALISEE :	4
3. GESTION PAR DEBROUSSAILLAGE (N05R) :.....	4
1. OBJECTIFS VISES :.....	4
2. PRESTATION REALISEE :	4
4. BILAN FINANCIER	5
BILAN DU CONTRAT ET PERSPECTIVES	5
1. COMPARAISON DE PHOTOS.....	6
1. PHOTOS DES PLACETTES D'EVALUATION DU PATURAGE	6
2. PHOTOS AERIENNES DE LA PARCELLE	7
3. COMPARAISON AVEC LA ZONE TEMOIN (NON GEREE)	8
2. EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION	9
3. FAUNE ET FLORE PATRIMONIALE ET CARACTERISATION DE L'HABITAT	10
1. FLORE ET PHYTOSOCIOLOGIE	10
2. PAPILLONS DE JOUR.....	11
3. AUTRES TAXONS	12
4. ANALYSE DES RESULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS VISES PAR LE CONTRAT	13
5. CONCLUSION	13
ANNEXE 1 – LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES OBSERVEES SUR LA PELOUSE DE LA CONGE	14
ANNEXE 2 – LISTE DES PAPILLONS DE JOURS ET ZYGENES.....	16

RAPPEL DU CONTRAT

1. INTRODUCTION

Le projet se situe sur le site Natura **FR2600974 « Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »** dont l'animation est portée par le PETR du Pays Avallonnais depuis le 1er mars 2023.

Le **contrat Natura 2000 porte sur une période de 5 années, de 2021 à 2025.**

Il concerne la restauration et l'entretien d'une pelouse sèche calcicole (habitat 6210) par de **l'éco-pâturage** annuel sur l'ensemble de la surface, **complété sur de petites surfaces par des actions d'arrachage ou de coupe annuelle des ligneux** afin de permettre de comparer l'efficacité de différents modes de gestion au cours du temps.

2. LOCALISATION

Commune : Coulanges-la-Vineuse (Yonne), Lieu-dit « La Conge »

Référence cadastrale : C ; parcelle n°59

Statut de la parcelle : propriété de la commune de Coulanges-la-Vineuse

Surface de la parcelle : 17,3 ha

Surface de pâturage (S1) : environ 2 ha délimités par 2 parcs P1 et P2 (clôtures fixes).

Surfaces de gestion manuelle des ligneux (S2 et S3) : environ 3x500m² à l'intérieur de S1

3. OBJECTIFS, MESURES DE GESTION DU DOCOB ET OPERATIONS ELIGIBLES

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Mesure de gestion / Habitats et espèces concernés	Type d'opération (éligible au contrat Natura 2000 « ni-ni »)
A - Maintenir ou restaurer un réseau de milieux ouverts favorables à l'expression de la biodiversité et fonctionnel à l'échelle du site en privilégiant une gestion extensive	A1 - Restaurer et/ou maintenir les pelouses sèches calcicoles et les mosaïques de milieux ouverts et améliorer leur qualité écologique	M1 : Gestion ou restauration de milieux ouverts par le pâturage 6110, 6210(*), chiroptères, lépidoptères	NO3Pi : « Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique »
		M2 : Gestion ou restauration de milieux par une action mécanique ou manuelle 6210(*), chiroptères, lépidoptères	N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

4. ACTIONS PREVUES ET LOCALISATION

L'action **NO3Ri « Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique »** concerne la surface **S1**, d'une superficie de 2 ha. Elle doit être réalisée chaque année, pendant les 5 années du contrat.

L'action **N05R « Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger »** se décompose en deux types d'opérations :

- Sur la surface **S2** (1 000 m²) : **coupe annuelle** de tous les ligneux
- Sur la surface **S3** (500 m²) : **arrachage de tous les ligneux, la première année** du contrat.

L'action N05R doit être complétée, pendant toute la durée du contrat par l'action N03Ri de pâturage.

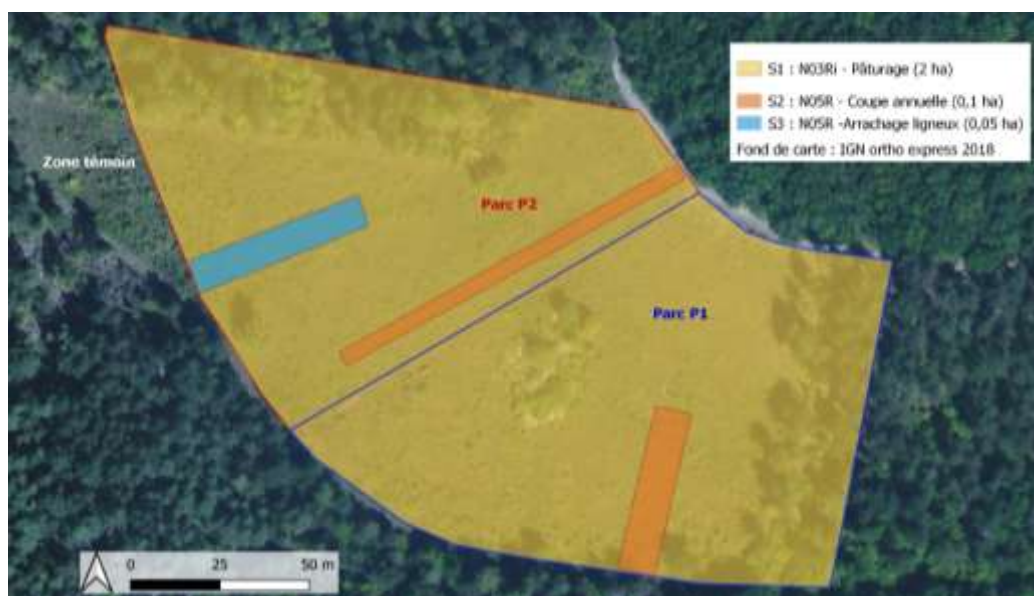


Figure 1 - Carte de localisation prévisionnelle des actions

ACTIONS REALISEES EN 2025

1. LOCALISATION DES ACTIONS



Figure 2 : Carte de localisation des actions réalisées

2. GESTION PASTORALE (N03Ri) :

1. Objectifs visés :

- ⇒ **Limiter la colonisation des ligneux** (taux de recouvrement actuel 30 %, taux attendu de 10 à 20 %)
- ⇒ **Conserver une mosaïque d'habitats de pelouses et noyaux arbustifs et arborescents** (augmentation de la biodiversité, abris et ombrage pour les animaux, intérêt paysager)
- ⇒ **Maintenir la dynamique d'expansion des espèces sociales** (*Brachypode rupestris*) **afin de permettre le développement des plantes annuelles et espèces à enjeux de l'habitat** (renoncules à feuilles de graminées, phalangères, germandrées, orchidées, ...).

2. Prestation réalisée :

Un rapport complet d'évaluation des pratiques pastorale est réalisé. Il permet d'évaluer l'efficacité de la gestion mise en œuvre.

La prestation de pâturage a été réalisée par l'Association Douzein-les-ânes ».

2025	ARVIL		MAI		Total
P1	19	12 jours	4 jours	4	16 jours
P2	6	12 jours	30	4	16 jours
Nb d'animaux	18	18	18		

Figure 3 - Calendrier récapitulatif du pâturage

Le troupeau, constitué de **12 ânes et 6 chèvres** est arrivé le **6 avril** et a passé **12 jours sur le P2 puis 12 jours sur le P1**. La sortie du troupeau a été réalisée le **14 mai** lorsque le couvert herbacé a été jugé suffisant et que les ânes n'avaient plus d'impacts sur les ligneux.

L'effectif et la mixité du troupeau (12 ânes + 6 chèvres) est satisfaisant et permet d'augmenter l'efficacité des impacts et de réduire la durée du pâturage.

Le pâturage précoce dans le P2 permet d'avoir un impact fort sur les ligneux.

La durée du pâturage est correcte (strate herbacée bien consommée et pas de marques de surpâturage sauf sur une placette).



Les chèvres



Les ânes

3. GESTION PAR DEBROUSSAILLAGE (N05R) :

1. Objectifs visés :

- ⇒ **Limiter la colonisation des ligneux par épuisement souches (taux de recouvrement actuel 30 %, taux attendu < 5 %)**
- ⇒ **Permettre l'ouverture de zone(s) de pelouse sèche dépourvue(s) de colonisation arbustive**

2. Prestation réalisée :

Le chantier de **coupe des ligneux** a eu lieu le **25 Juin** est a été réalisé par l'association « Douzein les ânes » sur les deux surfaces **S2** dans le P1 et le P2 ainsi que sur la surface **S3** dans le P1, comme en 2023 et 2024.

L'opération consiste à couper manuellement (à l'aide de sécateur, scie ou coupe-branches) ou d'une débroussailluse, toutes les pousses de ligneux sur les mêmes surfaces S2 et S3 et de les exporter en dehors de la surface du contrat. Les surfaces avaient été délimitées en 2021, de façon à éviter les placettes fixes d'évaluation de l'impact du pâturage afin de ne pas biaiser les résultats de cette autre action. Chaque année, dans la mesure du possible, les surfaces sont légèrement agrandies (en laissant si besoin en état une zone circulaire d'environ 2m² autour des piquets des placettes d'évaluation du pâturage). **En complément cette année, quelques zones envahies par les cornouillers (essence non consommée par le troupeau) ont été dégagées.**

Le contrat prévoyait les opérations N05R sur une surface cumulée de 1 500 m². En réalité, ce sont environ 1 800 m² qui ont pu être traités (calcul QGIS) :

Surface	Prévisionnelle	Réalisée
S2-P1	500 m ²	650 m ²
S2-P2	500 m ²	610 m ²
S3-P1	500 m ²	570 m ²
Total	1 500 m ²	1 830 m ²

4. BILAN FINANCIER

Opération	Id / surface	Prévisionnel TTC	Réalisé TTC	Région BFC
N03Ri – Pâturage	S1 2 ha	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
N05R – Coupe des ligneux	S2 + S3 0,18 ha	540,00 €	540,00 €	540,00 €
Total		2 140 €	2 140,00 €	2 140,00 €

L'opération de pâturage s'est déroulée conformément au cahier des charges et dans les conditions prévues initialement par le contrat. Le montant total des dépenses prévue est égal au montant prévisionnel.

Une surface supplémentaire a fait l'objet de l'opération de coupe de ligneux pour un montant total de dépenses réalisées égal au montant prévisionnel.

BILAN DU CONTRAT ET PERSPECTIVES

Les 5 années du contrat ont été réalisées conformément à ce qui étaient prévu. Ce contrat faisait suite à 2 années de gestion par pâturage par les ânes en 2019 et 2020.

Afin de dresser les perspectives pour la pelouse de la Conge, plusieurs éléments doivent être analysés.

1. COMPARAISON DE PHOTOS

1. Photos des placettes d'évaluation du pâturage

Les photos de quatre placettes (voir ci-après), prises à l'issue du pâturage chaque année, montrent que :

- Les ligneux présents en 2025 l'étaient déjà en 2019
- La consommation des ligneux est très nettement visible lorsque le pâturage est précoce sur la plupart des placettes (P1-3, P2-4 et P2-6 en 2021 et 2025).
- La consommation des ligneux est moins importante à partir de mi-mai
- Le passage annuel du troupeau freine la croissance des ligneux mais ne l'interrompt pas.

COMPARAISON DE PHOTOS AU POINT P1-2 À LA SORTIE DU TROUPEAU



10 juillet 2019



30 juin 2020



4 mai 2021



2 juin 2022



22 mai 2023



24 avril 2025

COMPARAISON DE PHOTOS AU POINT P1-3 À LA SORTIE DU TROUPEAU



10 juillet 2019



30 juin 2020



4 mai 2021



2 juin 2022



22 mai 2023



6 mai 2025

COMPARAISON DE PHOTOS AU POINT P2-4 À LA SORTIE DU TROUPEAU



10 juillet 2019



30 juin 2020



4 mai 2021



2 juin 2022



22 mai 2023



24 avril 2025

COMPARAISON DE PHOTOS AU POINT P2-6 À LA SORTIE DU TROUPEAU



10 juillet 2019



30 juin 2020



4 mai 2021



2 juin 2022



22 mai 2023



24 avril 2025

2. Photos aériennes de la parcelle

Grace à des photos prises par drone chaque année par la prestataire de Douzein les ânes, il est possible d'observer l'évolution de la parcelle au cours du temps de façon globale. Si, sur certaines pelouses, la photo interprétation est relativement aisée pour mesurer la proportion de zones arbustives sur la parcelle, on constate que la pelouse de la Conge est très homogène et semble très largement recouverte par les ligneux, en dehors des trois zones qui font l'objet de coupe des ligneux annuellement.

COMPARAISON DE PHOTOS AÉRIENNES AU FIL DES ANNÉES



19 Juillet 2019



30 Juin 2020



16 Septembre 2021



12 Juin 2022



19 Avril 2024 (avant changement de parc)



30 Mai 2024

3. Comparaison avec la zone témoin (non gérée)

En 2019



En 2025



Si la pousse des ligneux est incontestable au cours du temps, l'effet du troupeau ne l'est pas moins quand on compare directement la zone pâturée et la zone témoin de l'autre côté de la clôture (cf. photo de 2025) !

2. EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION

La pelouse de la Conge est suivie dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation (EEC) des pelouses du site Natura 2000. Un premier passage a été réalisé en 2020 et le second passage en 2025. Plusieurs indicateurs sont relevés et permettent de mesurer à l'aide d'une note, l'état de conservation à l'échelle de chaque pelouse étudiée, et à l'échelle du site Natura 2000.



Localisation du transect EEC (longueur 131 mètres)

Année	Indicateurs mesurés								Note finale
	Surface de pelouse	Evolution de la surface	Colonisation arbustive	Noyau arbustif	Ourlet	Eutrophiles et rudérales	Allochtones et envahissantes	Atteintes	
2020	-10	NC	-20	0	-5	-10	0	-10	45
2025	-20	-10	-20	0	-5	-5	0	0	40

Résultats des notes par indicateur sur la pelouse de la Conge

En 2025 comme en 2020, la pelouse de la Conge est dans un état « dégradé », avec l'une des plus mauvaises notes des pelouses étudiées sur le site. Cet état de dégradation est lié, pour ce deuxième passage, quasiment exclusivement à la colonisation ligneuse. La surface de pelouse (calculée sur un transect fixe, est passée de 71 % en 2020 à 56 % en 2025 et la colonisation arbustive représente 44 % de la surface du transect. Ainsi, en 5 ans, la surface de pelouse a régressé de plus de 15 %.

Les autres indicateurs se sont toutefois améliorés et les traces liées à la gestion pastorale constatées en 2020 (atteintes liées au surpâturage et espèces eutrophiles ou rudérales) sont moins importantes en 2025. Le transect ne passant pas par les zones sur lesquelles les ligneux sont coupés annuellement, l'ouverture de cette gestion n'est pas considérée dans le suivi EEC.

3. FAUNE ET FLORE PATRIMONIALE ET CARACTERISATION DE L'HABITAT

1. Flore et phytosociologie

Des relevés floristiques et phytosociologiques ont été réalisés en 2019 et en 2022 par le CBNBP sur la pelouse de la Conge, et complétés par des observations opportunistes (voir annexe 1). L'expertise du CBN permet de dire que la pelouse a gagné en typicité et on gagne en espèces caractéristiques, et que l'on perd un peu des espèces d'ourlet. Toutefois, les espèces de fourrés et arbustives gagnent également. Quelques espèces peu typique des pelouses ont également été observées, liées aux friches (lieux de piétinement, stationnement des ânes, bas de la parcelle) et viennent enrichir la diversité de ce site.

Malgré la dynamique des ligneux sur la parcelle, les espèces végétales xéro-thermophiles typiques des pelouses calcicoles sèches et très sèches s'expriment largement sur la pelouse de la Conge depuis quelques années. Le brachypode et les espèces d'ourlet sont largement contrôlées (cf 2. EEC) et le pâturage permet de réduire la hauteur et la densité de la strate herbacée.

De très nombreux **tabourets perfoliés** (*Microthlaspi perfolium*) et quelques **saxifrage à trois doigts** (*Saxifraga tridactylites*) ont été notés depuis 2024 sur le haut de la parcelles, indiquant une **végétation anuelle de dalles et écorchures de pelouses typique de l'Alyso-sedio**. L'**Epipactis rouge sombre** (*Epipactis atrorubens*), La **Fumane à tige retombantes** (*Fumana procombens*), L'**Helianthème des Apennins** (*Helianthemum apenninum*) ou encore la **Germandrée des montagnes** (*Teucrium montanum*) indiquant également un habitat xérothermophile sur sol très mince à nu sont observés chaque année.

La **Sésélie bleue** (*Sesleria caerulea*) domine maintenant la strate des graminées avant le pâturage.

Les **Anémones pulsatiles** (*Pulsatilla vulgaris*) teintent de violet le parc P2 pendant plus d'un mois, et ce même pendant le pâturage. Leur présence se limitait, en 2019, à quelques secteurs.

Cinq espèces patrimoniales, figurant sur la liste rouge des espèces menacées en Bourgogne et toutes caractéristiques des pelouses calcaires sèches ont été observées, dont deux nouvelles depuis 2022 :

Nom vernaculaire	Nom français	LRR (2020)	Obs 2014	Obs 2019	Obs 2022-2024	Dét pelouses calcaires
<i>Euphorbia loreyi</i>	Euphorbe triste	VU	x	x	x	oui
<i>Phyteuma orbiculare subsp. tenerum</i>	Raiponce orbiculaire	EN		x	x	oui
<i>Polygala amarella</i>	Polygale amer	NT			x	oui
<i>Ranunculus gramineus</i>	Renoncule à feuilles de graminée	VU	x	x	x	oui
<i>Thalictrum minus subsp. saxatile</i>	Pigamon des rochers	NT			x	oui

- Les **Renoncules à feuilles de graminées**, espèce emblématique de cette pelouse descendent jusqu'en bas du parc alors qu'elles étaient essentiellement localisées en haut de la parcelle en 2019. C'est une espèce dont la présence est exclusivement dans le *Xerobromion* (pelouses très sèches sur sol mince ou nu) et qui n'est présente que sur quelques rares communes de l'Yonne.
- L'**Euphorbe triste** et la **Rayponce orbiculaire** sont deux espèces observées annuellement depuis 2019 sur la pelouse.
- En 2022, la **Polygalle amère** et le **Pigamon des Rochers** ont été observés par le Conservatoire botanique.

Au total, 89 espèces floristiques ont été observées sur la pelouse de la Conge entre 2022 et 2025 (contre 50 lors du premier relevé réalisé par le Conservatoire Botanique en 2019). Parmi elles, on compte **28 espèces des pelouses rases et éboulis, 37 espèces de pelouses et ourlets, 16 espèces des habitats forestiers, 5 espèces eutrophile ou rudérale, une espèce exotique envahissante** (le Pin noir d'Autriche) et dix autres espèces. **56 espèces sont déterminantes des pelouses sèches calcicoles**. La liste des espèces est présentée en annexe 1.

		
Renoncules à feuilles de graminées	Euphorbe triste	Rayponce orbiculaire
		
Pigamon des rochers	Polygale amère	Pelouse fleurie !

2. Papillons de jour

Depuis 2023, l'animatrice du site Natura 2000 réalise des suivis des papillons de jour et Zygènes sur la pelouse de la Conge et d'autres pelouses gérées et non gérées du site Natura 2000. La méthode utilisée est celle du chronoventaire, à raison d'un passage par mois tous les mois de mai à septembre pour recenser les espèces.

Au total ce sont 43 taxons qui ont été observés (voir liste en annexe 2). Il est intéressant de constater que la majorité des espèces sont inféodées aux pelouses calcaires (12 espèces, soit 28 %) ou aux ourlets forestiers thermophiles (10 espèces, soit 23 %). **Les deux espèces les plus observées sont l'Azuré bleu céleste et le Fluoré, deux espèces spécialistes des pelouses sèches calcaires.** Ils sont majoritairement sur les zones les plus ouvertes de la pelouse.

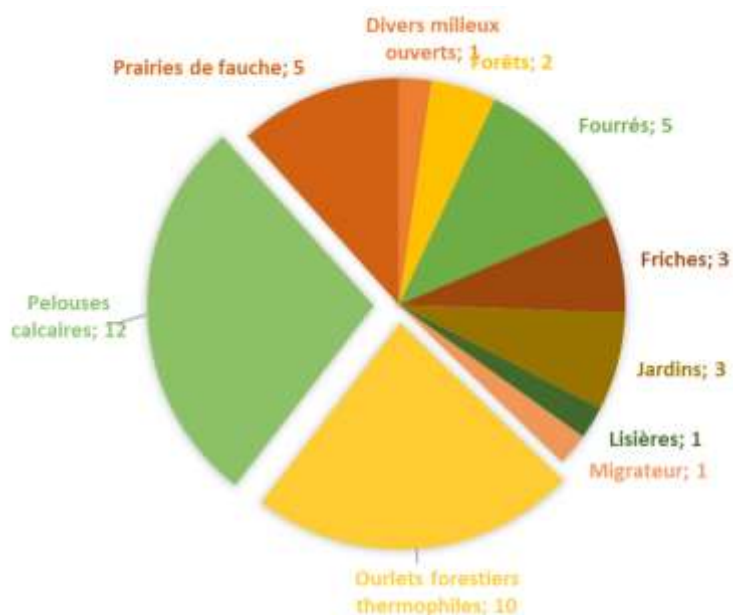
Il très important de noter que cinq des sept espèces patrimoniales observées sur les sept sites sont présentes sur la pelouse de la Conge :

- En 2025, l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*) a été la très belle découverte de l'année sur la Conge ! L'espèce figure sur la **liste rouge des espèces protégées en Bourgogne** (en danger d'extinction) et **sur l'annexe IV de la Directive Habitats faune-flore**. Elle est également visée par le Plan National d'Actions en faveur des Papillons (art.2). Sa présence est conditionnée par la présence de ses plantes hôtes (serpolet ou origan) et de certaines fourmis (la chenille se nourrit du couvain dans son dernier stade de développement).

Les autres espèces patrimoniales sont des espèces qui apprécient plus les **ourlets forestiers thermophiles** et trouvent sur le site de la Conge les jeunes ligneux diversifiés et l'ouverture nécessaire pour réchauffer le site !

- Le **Grand Nègre des Bois** (*Minois dryas*), n'est observé que sur la pelouse de la Conge, chaque année.

- Le **Moiré sylvivole** (*Erebia aethiops*) a été observé une seule fois et que sur la pelouse de la Conge, en 2023.
- Le **Sylvandre helvète** (*Hipparchia genava*), est présent sur six pelouses étudiées
- Le **Sylvain azuré** (*Limentis reducta*), a été observé sur cinq des sept sites.



L'Azuré du Serpolet, *Phengaris arion*



Azuré bleu céleste mâle



Azuré bleu céleste femelle



Fluoré femelle

3. Autres taxons

Plusieurs autres espèces ont été observées de façon informelle sur la pelouse de la Conge, avec un certain nombre d'espèce des milieux secs : **Lézard vert** (*Lacerta bilineata*), **l'Ascalaphe soufré** (*Libelloides coccajus*), **l'Oedipode rouge** (*Oedipoda germanica*), **l'Alouette lulu**, ou encore **l'Erèse coccinelle** (*Eresus kollari*), une petite araignée qui ne passe pas inaperçue quand on a de bons yeux !

Et **d'autres espèces moins spécialistes** : Grande sauterelle, Cigale rouge, Huppe fasciée, Buse variable, Merle noir, Mesange à longue queue, Pinson des arbres, Pipit des arbres, Pouillot véloce, Rouge-gorge.



Erèse coccinelle



Ascalaphe soufré



Lézard vert

4. ANALYSE DES RESULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS VISES PAR LE CONTRAT

Après **7** années de gestion par **écopâturage**, ainsi que **5** années test avec d'autres opérations de gestion (coupe et arrachage manuel des ligneux), il semble nécessaire d'analyser les résultats obtenus au regard des objectifs du contrat :

- **Limitier la colonisation des ligneux** (taux de recouvrement en 2020 = 30 %, taux attendu à l'issue du contrat : de 10 à 20 %).

D'après le suivi par photos aériennes, l'évaluation **annuelle** du pâturage **et de l'état de conservation (EEC)**, on constate que le taux de recouvrement des ligneux ne diminue pas et au contraire semble augmenter légèrement chaque année (44 % sur le transect EEC). Toutefois, il n'y a pas de vraie « colonisation » ligneuse puisqu'on ne retrouve pas de semis ni de jeunes plants. L'expansion des ligneux se fait donc uniquement par la croissance naturelle des individus en place. De nombreux ligneux montrent des signes de dépérissement mais pas suffisamment pour que les résultats soient visibles et l'objectif atteint !

- **Conserver une mosaïque d'habitats de pelouses et noyaux arbustifs et arborescents** (augmentation de la biodiversité, abris et ombrage pour les animaux, intérêt paysager)

La gestion passée, avec des opérations de broyages uniformes sur l'ensemble de la parcelle, ne permet pas de faire apparaître pour le moment une mosaïque hétérogène de milieux telle qu'on peut les retrouver sur les pelouses soumises à la libre évolution. Il serait intéressant de travailler sur l'étagement de la strate arbustive pour voir apparaître quelques noyaux arborescents.

⇒ **Maintenir la dynamique d'expansion des espèces sociales** (*Brachypode rupestre*) **afin de permettre le développement des plantes annuelles et espèces à enjeux de l'habitat** (renoncules à feuilles de graminées, phalangères, germandrées, orchidées, ...).

Cet objectif est incontestablement atteint à l'échelle de la parcelle et la mosaïque d'habitats herbacés est très visible : zones à ourlets, zones de pelouse mésophiles et zones de pelouses xérophiles, avec l'expression par floraison très importante des espèces indicatrices.

5. CONCLUSION

Après 7 années de mise en œuvre, les résultats obtenus sont encourageants bien que la dynamique ligneuse pose question sur l'accessibilité de certaines zones par le troupeau.

Il serait nécessaire d'envisager une action complémentaire au pâturage de lutte directe contre la fermeture par les ligneux pour agrandir la surface de zones très ouvertes, en conservant toutefois des noyaux arbustifs / arborescents afin de conserver l'attractivité du site aux espèces des ourlets préforestiers et lisières thermophiles (notamment les papillons patrimoniaux) et de répondre ainsi mieux aux différents objectifs.

ANNEXE 1 – LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES OBSERVEES SUR LA PELOUSE DE LA CONGE

Nom scientifique	Nom français	Habitat simplifié	LRR Bourgogne (2020)	Obs 2019	Obs 2022-2025	Dét pelouses calcaires
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	Divers ou autres	LC	x	x	non
<i>Allium sphaerocephalon</i>	Ail à tête ronde	Pelouses rases éboulis	LC		x	oui
<i>Amelanchier ovalis</i>	Amélanchier	Pelouses rases éboulis	LC		x	oui
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	Pelouses et ourlets	LC	x	x	oui
<i>Anthericum liliago</i>	Phalangère à fleurs de lys	Pelouses et ourlets	LC	x	x	oui
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet	Pelouses et ourlets	LC		x	oui
<i>Asperula cynanchica</i>	Herbe à lesquinancie	Pelouses rases éboulis	LC	x	x	oui
<i>Betonica officinalis</i>	Épiaire officinale	Pelouses et ourlets	LC		x	non
<i>Brachypodium rupestre</i>	Brachypode des rochers	Pelouses et ourlets	DD	x	x	oui
<i>Bromopsis erecta</i>	Brome érigé	Pelouses rases éboulis	LC	x	x	oui
<i>Bupleurum falcatum</i>	Buplèvre en faux	Pelouses et ourlets	LC		x	oui
<i>Campanula rotundifolia</i>	Campanule à feuilles rondes	Pelouses rases éboulis	LC	x	x	oui
<i>Carex halleriana</i>	Laïche de Haller	Pelouses rases éboulis	LC		x	oui
<i>Carex humilis</i>	Laïche humble	Pelouses rases éboulis	LC		x	oui
<i>Centaurea scabiosa</i>	Centaurée scabieuse	Pelouses rases éboulis	LC	x	x	oui
<i>Cephalanthera rubra</i>	Céphalanthère rouge	Habitats forestiers	LC	x	x	non
<i>Cerastium glutinosum</i>	Céraiste glutineux	Divers ou autres	VU		x	non
<i>Cervaria rivini</i>	Herbe aux cerfs	Pelouses et ourlets	LC		x	oui
<i>Cirsium acaulon</i>	Cirse sans tige	Pelouses et ourlets	LC		x	non
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	Divers ou autres	LC		x	non
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	Eutrophiles / rudérales	LC		x	non
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	Pelouses et ourlets	LC		x	non
<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle	Habitats forestiers	LC		x	non
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	Habitats forestiers	LC		x	non
<i>Coronilla minima</i>	Coronille naine	Pelouses et ourlets	LC	x	x	oui
<i>Coronilla varia</i>	Coronille changeante	Pelouses et ourlets	LC	x	x	non
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	Habitats forestiers	LC	x	x	non
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	Habitats forestiers	LC	x	x	non
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	Divers ou autres	LC		x	non
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux	Eutrophiles / rudérales	LC		x	non
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	Pelouses rases éboulis	LC		x	oui
<i>Epipactis atrorubens</i>	Épipactis rouge sombre	Pelouses rases éboulis	LC	x	x	oui
<i>Euphorbia loreyi</i>	Euphorbe triste	Pelouses et ourlets	VU	x	x	oui
<i>Festuca lemanii</i>	Fétuque de Léman	Pelouses et ourlets	LC		x	oui
<i>Festuca marginata subsp. Marginata</i>	Fétuque de Timbal-Lagrange	Pelouses rases éboulis	DD		x	oui
<i>Frangula alnus subsp. alnus</i>	Bourdaine	Habitats forestiers	LC		x	non
<i>Fumana procumbens</i>	Fumana à tiges retombantes	Pelouses rases éboulis	LC	x	x	oui
<i>Genista tinctoria</i>	Genêt des teinturiers	Divers ou autres	LC	x	0	non
<i>Galium molugo</i>	Gaillet commun	Pelouses et ourlets	LC		x	non
<i>Globularia bisnagarica</i>	Globulaire commune	Pelouses rases éboulis	LC		x	oui
<i>Helianthemum apenninum</i>	Hélianthème des Apennins	Pelouses rases éboulis	LC	x	x	oui
<i>Hieracium murorum</i>	Épervière des murs	Habitats forestiers	LC		x	non
<i>Hieracium umbellatum</i>	Épervière en ombelle	Habitats forestiers	LC	x	x	non
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc	Pelouses et ourlets	LC	x	x	oui
<i>Hippocrepis comosa</i>	Hippocrepis à toupet	Pelouses et ourlets	LC	x	x	oui
<i>Inula conyzae</i>	Inule conyze	Pelouses et ourlets	LC		x	non
<i>Jacobaea erucifolia</i>	Séneçon à feuilles de Roquette	Divers ou autres	LC		x	non
<i>Juniperus communis</i>	Genévrier commun	Habitats forestiers	LC	x	x	non
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	Pelouses et ourlets	LC		x	non
<i>Koeleria pyramidata</i>	Koelérie pyramidale	Pelouses rases éboulis	LC		x	oui
<i>Linum catharticum</i>	Lin purgatif	Pelouses et ourlets	LC		x	oui

Nom scientifique	Nom français	Habitat simplifié	LRR Bourgogne (2020)	Obs 2019	Obs 2022-2025	Dét pelouses calcaires
<i>Linum tenuifolium</i>	Lin à feuilles menues	Pelouses rases éboulis	LC	x	x	oui
<i>Lonicera xylosteum</i>	Chèvrefeuille des haies	Habitats forestiers	LC	x	x	non
<i>Microthlaspi perfoliatum</i>	Tabouret perfolié	Pelouses rases éboulis	LC		x	oui
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	Eutrophiles / rudérales	LC		x	non
<i>Ononis natrix</i>	Bugrane jaune	Pelouses rases éboulis			x	oui
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	Pelouses et ourlets	LC	x	x	oui
<i>Ophrys fuciflora</i>	Ophrys frelon	Pelouses rases éboulis	LC	x		oui
<i>Ophrys insectifera</i>	Ophrys mouche	Pelouses et ourlets	LC		x	oui
<i>Orchis anthropophora</i>	Orchis homme pendu	Pelouses et ourlets	LC	x	x	oui
<i>Orchis purpurea</i>	Orchis pourpre	Pelouses et ourlets	LC	x	x	oui
<i>Orobanche teucrii</i>	Orobanche de la germandrée	Pelouses rases éboulis	LC	x	x	oui
<i>Phyteuma orbiculare subsp. tenerum</i>	Raiponce orbiculaire	Pelouses et ourlets	EN	x	x	oui
<i>Picris hieracioides</i>	Picride épervière	Eutrophiles / rudérales	LC		x	non
<i>Pilosella officinarum</i>	Piloselle	Pelouses rases éboulis	LC	x	x	non
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir d'Autriche	EEE	NA	x	x	non
<i>Poa pratensis subsp. angustifolia</i>	Pâturin à feuilles étroites	Divers ou autres	LC		x	non
<i>Polygala amarella</i>	Polygala amer	Pelouses rases éboulis	NT		x	oui
<i>Polygala calcarea</i>	Polygale du calcaire	Pelouses et ourlets	LC		x	oui
<i>Polygonatum odoratum</i>	Sceau de Salomon odorant	Pelouses et ourlets	LC		x	non
<i>Potentilla verna</i>	Potentille de Tabernaemontanus	Pelouses et ourlets	LC		x	oui
<i>Poterium sanguisorba</i>	Pimprenelle à fruits réticulés	Pelouses et ourlets	LC		x	oui
<i>Primula veris</i>	Coucou	Divers ou autres	LC		x	non
<i>Prunella grandiflora</i>	Brunelle à grandes fleurs	Pelouses et ourlets	LC	x	x	oui
<i>Prunus mahaleb</i>	Bois de Sainte-Lucie	Habitats forestiers	LC	x	x	non
<i>Prunus spinosa</i>	Épine noire	Divers ou autres	LC	x	x	non
<i>Pulsatilla vulgaris</i>	Pulsatille vulgaire	Pelouses rases éboulis	LC	x	x	oui
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	Habitats forestiers	LC	x	x	non
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	Pelouses et ourlets	LC		x	oui
<i>Ranunculus gramineus</i>	Renoncule à feuilles de graminée	Pelouses rases éboulis	VU	x	x	oui
<i>Rosa sp</i>	Eglantier			x	x	non
<i>Rubia peregrina</i>	Garance voyageuse	Pelouses et ourlets	LC	x	x	oui
<i>Rubus sp</i>	Ronces			x	x	non
<i>Saxifraga tridactylites</i>	Saxifrage à trois doigts	Pelouses rases éboulis	LC		x	oui
<i>Scabiosa columbaria</i>	Scabieuse colombarie	Pelouses et ourlets	LC		x	oui
<i>Coronilla varia</i>	Coronille bigarée	Pelouses et ourlets	LC		x	oui
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	Eutrophiles / rudérales	LC		x	non
<i>Seseli montanum</i>	Séséli des montagnes	Pelouses et ourlets	LC	x	x	oui
<i>Sesleria caerulea</i>	Seslérie blanchâtre	Pelouses rases éboulis	LC	x	x	oui
<i>Sorbus aucuparia</i>	Alisier blanc	Habitats forestiers	LC	x	x	non
<i>Stachys recta</i>	Épiaire droite	Pelouses et ourlets	LC		x	oui
<i>Tanacetum corymbosum</i>	Tanaisie en corymbe	Habitats forestiers	LC	x	x	non
<i>Teucrium chamaedrys</i>	Germandrée petit-chêne	Pelouses rases éboulis	LC	x	x	oui
<i>Teucrium montanum</i>	Germandrée des montagnes	Pelouses rases éboulis	LC	x	x	oui
<i>Thalictrum minus subsp. Saxatile</i>	Pigamon des rochers	Pelouses et ourlets	NT		x	oui
<i>Thymus praecox</i>	Thym précoce	Pelouses et ourlets	LC	x	x	oui
<i>Torminalis glaberrima</i>	Sorbier alisier	Habitats forestiers	LC		x	non
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	Divers ou autres	LC	x	0	non
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne mancienne	Habitats forestiers	LC	x	x	non
Pelouses rases éboulis	28	Eutrophiles / rudérales	5	Dét pelouses calcaires 56		
Pelouses et ourlets	37	EEE	1			
Habitats forestiers	16	Divers ou autres	10			

ANNEXE 2 – LISTE DES PAPILLONS DE JOURS ET ZYGÈNES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Habitat	Statut LR	2023	2024	2025
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	Forêts	LC	X	X	X
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	Friches	LC	X		
<i>Boloria dia</i>	Petite violette	Ourllets forestiers thermophiles	LC	X	X	
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la ronce	Fourrés	LC		X	X
<i>callophrys rubi</i>	Argus vert	Fourrés	LC		X	
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	Ourllets forestiers thermophiles	LC	X	X	X
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commune	Prairies de fauche	LC	X	X	X
<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré	Pelouses calcaires	LC	X	X	X
<i>Colias crocea</i>	Souci	Migrateur	LC	X		
<i>Cupido minimus</i>	Argus frère	Pelouses calcaires	LC			X
<i>Erebia aethiops</i>	Moiré sylvicole	Ourllets forestiers thermophiles	NT	X		
<i>Erynnis tages</i>	Point de Hongrie	Pelouses calcaires	LC	X		X
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	Fourrés	LC		X	X
<i>Hipparchia genava</i>	Sylvandre helvète	Ourllets forestiers thermophiles	LC	X	X	X
<i>Iphiclidides podalirius</i>	Flambé	Fourrés	LC	X	X	X
<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré	Ourllets forestiers thermophiles	LC	X	X	X
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère, Satyre	Pelouses calcaires	LC	X	X	X
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade du lotier	Ourllets forestiers thermophiles	LC		X	
<i>Limenitis reducta</i>	Sylvain azuré	Fourrés	NT		X	
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	Prairies de fauche	LC	X		
<i>Lysandra bellargus</i>	Azuré bleu céleste	Pelouses calcaires	LC	X	X	X
<i>Lysandra coridon</i>	Argus bleu-nacré	Pelouses calcaires	LC		X	
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	Prairies de fauche	LC	X	X	X
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	Prairies de fauche	LC	X	X	X
<i>Melitaea parthenoides</i>	Mélitée de la Lancéole	Pelouses calcaires	LC			X
<i>Melitaea phoebe</i>	Mélitée des Centaurées	Pelouses calcaires	LC	X		
<i>Minois dryas</i>	Grand Nègre des bois	Ourllets forestiers thermophiles	NT	X	X	X
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	Lisières	LC		X	x
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	Jardins	LC			X
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	Ourllets forestiers thermophiles	LC		X	
<i>Phengaris arion</i>	Azuré du serpolet	Pelouses calcaires	EN			X
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou	Friches	LC		X	
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave	Friches	LC		X	X
<i>Plebejus argyrognomon</i>	Azuré des Coronilles	Ourllets forestiers thermophiles	LC		X	X
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	Prairies de fauche	LC	X	X	
<i>pyrgus malvae</i>	Hespérie de l'Ormière	Pelouses calcaires	LC		X	
<i>Satyrrium ilicis</i>	Thécla de l'Yeuse	Forêts	LC		X	
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	Ourllets forestiers thermophiles	LC	X		
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	Jardins	LC			X
<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des Chardons / Belle Dame	Jardins	LC		X	
<i>Zygaena fausta</i>	Zygène de la petite Coronille	Pelouses calcaires	LC	X	X	
<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène de la Filipendule	Divers milieux ouverts	LC		X	
<i>Zygaena transalpina</i>	Zygène de l'Hippocrépide	Pelouses calcaires	LC	X	X	X

23 31 24